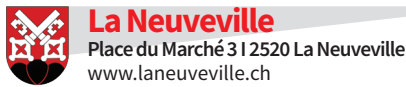


## Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



### La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville  
www.laneuveville.ch

#### Avis de construction

Requérant : Restaurant Le Nenuphar Sàrl, Restaurant l'Olé, M. Jean Pysniak, Chemin de St-Joux 22, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle N° 891, au lieu-dit : « Chemin de St-Joux 22 », commune de La Neuveville.

Projet : installation d'une structure d'ombrage mobile et agrandissement de la terrasse existante.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : plan de protection des rives « St-Joux – Les Larrus ».

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 avril 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 mars.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

#### Avis de construction

Requérants : Banque Raiffeisen Neuchâtel et Vallées, rue du Centre 8, 2023 Gorgier

Auteur du projet : Gicot & Partenaires, La Russie 2a, 2525 Le Landeron

Emplacement : Parcelle 345, route de Neuchâtel 1, 2520 La Neuveville

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville »

Zone protégée : Plan d'alignement secteur Ouest Groupe de construction C (La Neuveville, route de Neuchâtel)

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Agrandissement de l'agence de La Neuveville

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 28 mars 2025 au 28 avril 2025. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 28 mars 2025

Municipalité de La Neuveville

#### Avis de construction

Requérants : Gérance GPC PPE Courtage SA, rue du Puits-Godet 10a, 2002 Neuchâtel

Auteur du projet : N. Marti SA, Place de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 1617, chemin de la Raisse 12, 2520 La Neuveville

Zone : Zone mixte des abords de la Vieille Ville

Zone mixte d'habitation et d'activité H4

Constructions et dimensions : Selon plans déposés  
Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par 3 pompes à chaleur sur toiture

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 28 mars 2025 au 28 avril 2025. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 28 mars 2025

Municipalité de La Neuveville

#### Terrasses – Last Friday

Selon l'art. 33, al. 2 du règlement de la police administrative, Les terrasses des établissements publics sont autorisées sur le domaine public, du 1<sup>er</sup> avril à fin octobre pour autant que les dispositions de la Loi sur l'hôtellerie et la restauration (LHR) les y autorisent et conformément à l'article 24 dudit règlement.

La Municipalité a décidé de reprendre l'organisation des Last Friday et de les inscrire à nouveau au calendrier des manifestations. La première édition de la saison se déroulera le vendredi 28 mars 2025.

Afin de permettre à chacun de profiter pleinement de la fête, la police administrative a décidé d'accorder aux restaurants la possibilité d'ouvrir leurs terrasses dès le 28 mars 2025, conformément à leurs autorisations d'exploitation respectives. La police administrative est chargée de les faire respecter.

**Vendredi 28 mars 2025, entre 13 h et 23 h, toute circulation sera interdite, à la rue Beauregard, rue du Marché, rue de l'Hôpital, place de la Liberté et la rue du Collège, afin de permettre l'installation des terrasses et des stands.**

Police administrative La Neuveville



#### Emploi

Le service des eaux TLN est né en 2013 de la fusion des services des eaux des communes de Douanne- Tüscherz, Gléresse et La Neuveville. En tant que fournisseur complet, le syndicat garantit l'approvisionnement en eau potable d'une qualité irréprochable ainsi qu'en eau industrielle et en eau d'extinction (www.tln-aqua.ch).

Nous cherchons pour de suite ou date à convenir un/e

**Monteur de réseau d'eau (H/F), 80 % - 100 %**

#### Mission

- Contrôler et effectuer les travaux de maintenance des installations des réseaux, conduites, vannes et hydrantes
- La Surveillance et entretien des installations techniques (conduites, réservoirs, stations de pompage, sources et installations de mesure) avec l'aide de nos outils informatiques Inventsys, INTEGRA, RITOP, LORNO
- Participation au service de piquet

#### Profil

- Être au bénéfice d'un CFC d'installateur sanitaire et/ou d'une formation équivalente dans le domaine de la gestion de réseau d'eau
- Formation continue monteur/euse en tuyauterie avec brevet fédéral ou volonté de suivre cette formation
- Intérêt et attrait pour les applications informatiques en lien avec la gestion de réseaux d'eau
- Capacité à travailler indépendamment et avoir le sens des responsabilités
- Être en possession d'un permis de conduire cat. B
- Maîtrise parfaite du français ou de l'allemand avec très bonnes connaissances de l'autre langue

#### Nous offrons

- Un emploi stable, intéressant et varié
- De bonnes conditions de travail flexibles
- Possibilité de formation continue individuelle
- Des infrastructures modernes

Un travail varié et à responsabilités vous attend au sein d'une équipe engagée, avec la possibilité d'apporter activement vos propres idées dans une organisation à taille humaine. Vous aurez aussi l'occasion de collaborer dans un cadre de travail flexible aux infrastructures modernes. Fournir de l'eau de qualité ainsi qu'un service de proximité sont les objectifs quotidiens du Service des eaux TLN, nous nous réjouissons de pouvoir accueillir une nouvelle personne pour relever ces défis.

Est-ce que vous êtes intéressé/e ? Yves Gay-des-Combes, chef d'exploitation, répond volontiers à vos questions (Tél. : 079 320 53 02).

Envoyez-nous votre dossier de candidature par écrit à : Syndicat de communes Service des eaux TLN,

Dorfegasse 22, 2514 Ligerz ou par mail à info@tln-aqua.ch.

#### Municipalité de La Neuveville

#### Publication

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la Loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR) et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la Municipalité de La Neuveville décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire et d'abroger les restrictions suivantes en matière de circulation routière, pour une période d'essai durant la période estivale 2025 :

**Zone piétonne, cycles, soins à domicile, livraisons du lundi au samedi de 6 h à 10 h et autorisations écrites autorisés**

#### Délimitation

Secteur de la Vieille Ville (Rue Beauregard, Rue de l'Hôpital, Place de la Liberté, Rue du Collège, Rue du Marché)

#### Validité

Du samedi 3 mai 2025 jusqu'au dimanche 7 septembre 2025

#### Abrogation

Les mesures de restriction suivantes sont abrogées du samedi 3 mai 2025 jusqu'au dimanche 7 septembre 2025 :

- Interdiction générale de circuler dans les deux sens, de 19 h à 6 h et le dimanche

sauf autorisation écrite, à la rue Beaugard;

- Zone piétonne, ayants droits autorisés, à la rue du Marché;
- Zone de rencontre, sur la Place de Liberté et à la rue du Collège.

**Motif de la mesure:** amélioration de la sécurité, de l'attractivité et de la convivialité en vieille ville.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la Préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

La Neuveville, le 28 mars 2025

Le Conseil municipal

Commune de La Neuveville

## Mensuration officielle: appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45, alinéa 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO; RS 211.432.2), la commune de La Neuveville lance l'appel d'offres suivant:

**Mandante:** commune de La Neuveville

**Langue de la procédure d'adjudication:** Français

### Ampleur des travaux:

Gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la commune de La Neuveville pour la période contractuelle du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2033 conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en particulier doivent être observées:

- LGéo (RS 510.62), OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21)

- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1)

- Manuels de la mensuration officielle édités par l'Office de l'information géographique du canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique «MD.01-MO», «technique», «DROIT» et «GRUDA-MO» ([www.be.ch/manuel-mensuration](http://www.be.ch/manuel-mensuration))

### Critères d'aptitudes:

- Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres, y compris les documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)

- Interfaces techniques:

- Justificatif pour MD.01-MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008: compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO
- Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois (IMO-RF); les non-membres de l'association «be-geo» peuvent s'adresser à l'OIG

- Sécurité de l'information:

- Justificatif du respect des exigences de l'article 19, alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une infrastructure située en territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse.

- Fonctions de direction dans l'entreprise: au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce)

- Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente [date de l'offre]

accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an)

- Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (sur un portail Web SIG)

- Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci)

### Critères d'adjudication:

Critères principaux:

- Prestations (offre écrite) (Pondération: 40%)

- Assurance-qualité (Pondération: 20%)

- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (Pondération: 15%)

- Prix - conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'art. 16 OCMO en %) (Pondération: 15%)

- Développement durable (Pondération: 10%)

Sous-critères:

Prestations

- Concept de prestations (Pondération: 25%)

- Références (Pondération: 5%)

- Service à la clientèle (Pondération: 5%)

- Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Assurance-qualité

- Assurance-qualité dans la mensuration officielle (Pondération: 5%)

- Sécurité de l'information (Pondération: 5%)

- Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (Pondération: 5%)

- Perfectionnement dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle

- Expérience du bureau de géomètres dans des communes similaires (Pondération: 10%)

- Expérience de la géomètre conservatrice ou du géomètre conservateur en matière de conduite (Pondération: 5%)

Prix - conditions financières (pas de sous-critères) (Pondération: 15%)

- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note de 1 point. A partir de 4 fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.

Développement durable

- Places d'apprentissage (Pondération: 5%)

- Ecologie (Pondération: 5%)

Les documents sont publiés sous: [www.be.ch/election-gc](http://www.be.ch/election-gc)

**Pour plus de renseignements, s'adresser au Service de la gestion du territoire de la Municipalité de La Neuveville** ([gte@neuveville.ch](mailto:gte@neuveville.ch) - 032 752 10 80), place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

**Délai et adresse pour le dépôt de l'offre:** L'offre doit être adressée à Municipalité de La Neuveville, Service de la gestion du territoire, place du Marché 3, 2520 La Neuveville, d'ici au 2 mai 2025 (le cachet de la poste faisant foi). L'enveloppe mentionnera «Appel d'offre - Ne pas ouvrir».

**Voies de droit:** Les recours sont traités par le préfet compétent conformément à la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA).

Consultez gratuitement  
la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)



## Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles  
[www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch)

### Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:  
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H  
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

**Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.**

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

**Adresse postale:** Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

**Adresse e-mail:** [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)

**Téléphone:** 032 315 70 70

**Site internet:** [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch)

En 2025, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	18.04.25	-	Vendredi Saint
Lundi	21.04.25	-	Lundi de Pâques
JE-VE	29.05.25	30.05.25	Ascension
Lundi	09.06.25	-	Lundi de Pentecôte
	21.07.25	01.08.25	Fermeture estivale
	22.12.25	02.01.26	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

### PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 1<sup>er</sup> trimestre 2025

#### Stationnements

**Diesse:** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h et 12h

**Prêles:** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h30 et 14h30

**Lamboing:** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

29 mars

L'administration communale

### Avis de construction

Requérant: M. Arnaud Mizrahi, Sous Banbois 43, 2515 Prêles

Auteur du projet: Gamma SA. Ch. des Maladières 22, 2022 Bevaix

Propriétaire foncier: M. Arnaud Mizrahi, Prêles

Projet: Création d'une piscine extérieure, Sous Banbois 43, parcelle 2629, village de Prêles

Zone: H2

Dérogation: à l'art. 80 LR

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai

d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 28 mars au 27 avril 2025**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 28 mars 2025

Secrétariat communal

### Avis de construction

Requérants : M<sup>me</sup> N. Maurer et M. B. Le Douarin, Ch. des Saigneules 25a, 2515 Prêles

Auteur du projet : Vision d'Extérieurs SA, Route Suisse 8a, 1163 Etoy

Propriétaires fonciers : M<sup>me</sup> N. Maurer et M. B. Le Douarin, Prêles

Projet : Construction d'un carport et d'un box, parcelle N° 2136, Ch. des Saigneules 25a, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, **soit du 28 mars au 27 avril 2025**. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 28 mars 2025

Secrétariat communal

### Avis de construction

Requérant : M. Nico Hofmann, Tavelweg 33, 3006 Berne.

Emplacement : parcelle N° 1297, au lieu-dit : « Chemin des Noisetiers 42 », Lamboing, commune de Plateau de Diesse.

Projet : démolition de la fosse d'eaux usées en béton existante, mise en place d'un nouveau réservoir en plastique enterré et adaptation du terrain.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et art. 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 avril 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 mars 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Chasse aux œufs de pâques

Arriverez-vous à trouver tous les œufs que notre lapin a cachés ?

Pour les grands et les petits

21 Avril 2025

Halle de gym à prêles à 10h

Petite collation offerte

### Chiens en liberté et aboiements

Nous avons constaté ces derniers temps que de nombreux chiens circulent librement dans nos villages.

Nous nous permettons donc de rappeler que, selon la loi cantonale sur les chiens :

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.
- Les chiens doivent être tenus en laisse dans les locaux ouverts au public.
- Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.
- En vertu des dispositions du Code des obligations, **les détenteurs de chiens sont responsables du dommage causé par leurs animaux** (voir l'art. 56 CO).
- Les infractions à la loi cantonale sur les chiens seront punies de l'amende.

Nous vous remercions de votre compréhension et de tenir compte de ce qui précède.

L'administration communale

### Robinets qui gouttent et WC qui coulent

Saviez-vous que quand les robinets gouttent ou les WC coulent, cela peut engendrer une grande consommation d'eau. Donc gare à votre facture ! Pensez à faire réparer vos robinets et toilettes à temps.

L'administration communale

### Mise à ban des champs

La Commune rappelle à la population et aux visiteurs que les champs qui sont destinés à la culture sont totalement mis à ban **dès le 1<sup>er</sup> avril** de chaque année et ce jusqu'au 31 octobre de cette même année.

Il est donc formellement interdit de pénétrer sur ces terrains, que ce soit à pied, à cheval ou de n'importe quelle autre manière.

Les chiens et les autres animaux ne doivent pas davantage fouler des terres qui sont réservées aux seuls exploitants agricoles et à leur bétail.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

### Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 26 mars 2025

Conformément aux dispositions de l'art. 71 du Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mars 2025 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du **31 mars 2025 au 30 avril 2025**.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune ([http://www.leplateaudediesse.ch/la\\_commune/assemblees\\_communales](http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales)).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée, par écrit, auprès du Conseil communal. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

### Frelons asiatiques

Chers citoyens et citoyennes de la commune,

Il y a près d'une année, votre commune vous a informé de la nécessité de signaler le plus rapidement possible les observations de frelons asiatiques sur :

[www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch)

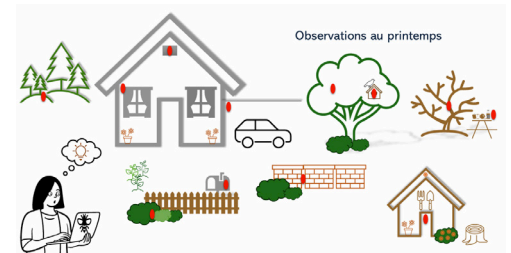
Notre appel a été entendu : près de 300 observations ont été confirmées l'année dernière dans

le canton de Berne et une cinquantaine de nids ont pu être enlevés au total. L'INFORAMA vous remercie chaleureusement pour votre soutien actif.

Pour continuer à ralentir autant que possible la propagation de cette espèce, le canton de Berne a à nouveau besoin de l'aide de la population.

C'est important maintenant :

Au printemps, les frelons asiatiques peuvent souvent être observés dans les zones d'habitation : en train de construire leur nid à différents endroits autour ou dans la maison ou sur des plantes en fleurs dans le jardin. Le schéma ci-dessous montre où les nids primaires (marqués en rouge) sont construits de préférence ou où des observations sont probable.



La détection précoce des nids primaires est importante, car leur élimination s'avère généralement simple, sans danger et peu coûteuse. Le canton est responsable de l'élimination des nids. Nous vous prions, ainsi que les habitants de votre commune, d'annoncer le plus rapidement possible les observations d'insectes ou de nids sur la plate-forme d'annonce officielle suisse ([www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch)) ; **IMPORTANT** : sans trait d'union).

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration !



### Un franc par jour

La constance donne confiance.

En étant marraine ou parrain de projet, vous contribuez, à raison de 360 francs par an, à la réussite d'un projet de l'UNICEF de votre choix.

Merci de votre générosité.

[www.unicef.ch](http://www.unicef.ch)

unicef 

**Nods**Place du Village 5 | 2518 Nods  
www.nods.ch

### Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play.

### STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 29 mars de 9h15 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

### Avis de construction

Requérant : Michael Peter Route de Chasseral 107, 2518 Nods

Auteur du projet : Michael Peter Route de Chasseral 107, 2518 Nods

Propriétaire foncier : Michael Peter Route de Chasseral 107, 2518 Nods

Projet : Assainissement énergétique du bâtiment: isolation périphérique avec recouvrement de crépi blanc; remplacement de 3 fenêtres en triple vitrages et suppression des grilles de fenêtres ainsi que du bardage extérieur; remplacement des volets en bois par des volets alu et d'un store à rouleau de couleur blanche; installation d'une ventilation contrôlée en simple flux; installation d'une pompe à chaleur air-eau en façade Est en remplacement de la chaudière à mazout sur RF 2257 du ban de Nods, Route de Chasseral 107

Zone: H1

Dérogation: Art. 441 al. 2 RCC, unité PàC à l'extérieur

Dimensions: Suivant plans

Protection des eaux: S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton ([www.be.ch/ebau](http://www.be.ch/ebau)).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 21.03.2025

Administration communale

### Avis de construction

Requérante: Michèle Rossel, Ruelle des Pommiers 5, 2518 Nods

Auteur du projet: Max Basler, Architecte, Bachstrasse 15, 5000 Aarau

Propriétaire foncière: Michèle Rossel, Ruelle des Pommiers 5, 2518 Nods

Projet: Changement d'affectation par la création d'un appartement indépendant et l'installation d'une cuisine au 2<sup>e</sup> étage sur RF 144 du ban de Nods, Ruelle de la Tour 8

Zone: Village ancien / Périmètre de protection des sites (ISOS)

Dérogation: Aucune

Dimensions: Suivant plans

Protection des eaux: S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration

du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton ([www.be.ch/ebau](http://www.be.ch/ebau)).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 28.03.2025

Administration communale

### Frelons asiatiques

Chers citoyens et citoyennes de la commune, Il y a près d'une année, votre commune vous a informé de la nécessité de signaler le plus rapidement possible les observations de frelons asiatiques sur:

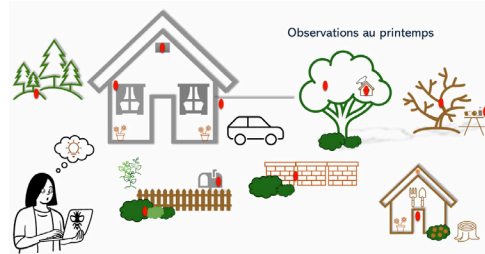
[www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch)

Notre appel a été entendu: près de 300 observations ont été confirmées l'année dernier dans le canton de Berne et une cinquantaine de nids ont pu être enlevés au total. L'INFORAMA vous remercie chaleureusement pour votre soutien actif.

Pour continuer à ralentir autant que possible la propagation de cette espèce, le canton de Berne a à nouveau besoin de l'aide de la population.

C'est important maintenant:

Au printemps, les frelons asiatiques peuvent souvent être observés dans les zones d'habitation: en train de construire leur nid à différents endroits autour ou dans la maison ou sur des plantes en fleurs dans le jardin. Le schéma ci-dessous montre où les nids primaires (marqués en rouge) sont construits de préférence ou où des observations sont probable.



La détection précoce des nids primaires est importante, car leur élimination s'avère généralement simple, sans danger et peu coûteuse. Le canton est responsable de l'élimination des nids. Nous vous prions, ainsi que les habitants de votre commune, d'annoncer le plus rapidement possible les observations d'insectes ou de nids sur la plateforme d'annonce officielle suisse ([www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch); IMPORTANT: sans trait d'union).

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration!

### Déchets encombrants

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

5 avril 2025

A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8h à 12h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Administration Communale

### Heures de repos

Nous nous permettons de vous rappeler les articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir:

Heures de repos

Art. 38

- 1 De 19 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.
- 2 De 22 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.
- 3 Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 7 heures à 22 heures.
- 4 Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.
- 5 Dès 22 heures, le repos nocturne doit être respecté.
- 6 Le Conseil communal peut accorder pour de justes motifs une autorisation de déroger aux heures de repos. Les droits de voisinage découlant du droit privé demeurent toutefois réservés.
- 7 La législation cantonale et fédérale sur la protection de la nature, de l'environnement et celle relative au droit de la construction sont réservées.

Art. 23

- 1 Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

Administration Communale

### Déchets abandonnés près des moloks

Ces derniers temps, nous avons constaté une augmentation des déchets abandonnés près des moloks.

Nous rappelons que selon la réglementation en vigueur, les déchets urbains doivent être déposés dans les moloks à disposition dans le village. Si un molok est plein ou hors service, les déchets doivent être déposés dans un autre molok et en aucun cas abandonnés sur place.

Le Conseil communal ne souhaite pas en arriver là, mais si les incivilités persistent, il rappelle que les infractions à notre réglementation peuvent être punies d'une amende pouvant aller jusqu'à CHF 5'000.-.

Nous comptons sur le sens civique et la collaboration de chacun. Merci d'avance.

Conseil Communal

### Vignette obligatoire pour déchets verts

Nous vous rappelons que, chaque ménage allant déposer du gazon ou des branchages doit être au bénéfice d'une vignette. Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'administration communale (032 751 24 29 ou [commune@nods.ch](mailto:commune@nods.ch)). Son prix est de CHF 80.- par année. Des contrôles seront effectués mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous. Nous vous remercions de votre compréhension.

Conseil communal

Consultez gratuitement  
la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

## PAROISSES

### PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

#### Dimanche 30 mars

10h, à l'église de Diesse, culte régional avec le pasteur Stéphane Rouèche.

#### Mercredi 2 avril

10h, salle Schwander, groupe de prière  
13h30, maison de paroisse, KT cycle 1  
14h30, maison de paroisse, chant

#### Samedi 5 avril

18h, battoir de Diesse, repas organisé par les participantes et participants aux activités jeunesse sur le thème du voyage culinaire en Suisse. Prix: CHF 60.-, les bénéficiaires iront à l'EPER. Inscriptions au secrétariat.

#### Dimanche 6 avril

10h, à la Blanche Eglise, culte avec la pasteur Marianne Chappuis.

*La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h*

#### A votre service

Marianne Chappuis, pasteur, 078 768 01 66  
Marie-Laure Krafft Golay, pasteur, 032 315 11 53  
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28  
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58  
Julien Neukomm, 078 632 92 49  
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35  
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch)

### KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

#### Sonntag, 30. März

10.15 Uhr, Kirche Twann und Rebhall: Suppentag-Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und der KUW 7/8 sowie Miriam Vaucher (Musik). Anschliessend Suppen-Zmittag in der Rebhall.

#### Pikettdienst

28. März bis 30. April: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch)

### PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

#### Messes dominicales

Dimanche 30 mars 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

#### 24 heures pour le Seigneur: une journée de prière et de grâce à Sainte-Marie

Prier, adorer, méditer... Pendant 24 heures, nous vous invitons à vivre un temps spirituel fort, en présence du Saint-Sacrement. Du vendredi 28 au samedi 29 mars 2025, l'église Sainte-Marie restera ouverte pour vous offrir divers temps de prière et d'action de grâce. Venez à votre rythme, selon vos disponibilités.

#### 24 heures pour le Seigneur – Programme

##### Vendredi 28 mars 2025

17h – Entrons dans la prière: Adoration du Saint-Sacrement et possibilité de confession

18h – Messe d'ouverture des « 24h pour le Seigneur »

19h – Prière mariale: Chapelet

20h – Veillée de prière et de réconciliation: Adoration animée en musique, confessions, prière des frères

21h30 – Repos en Dieu: Prière des Complies

21h45 à 8h30 – Veille spirituelle: Nuit d'adoration (Chacun peut venir se relayer pendant une heure sur inscription au secrétariat pour veiller auprès du Seigneur)

##### Samedi 29 mars 2025

8h30 – Commencer le jour en prière: Prière des Laudes dans la crypte

10h – Sacrement de la miséricorde: Confessions pour les confirmands

12h – Prière du milieu du jour, suivie d'un moment de convivialité autour d'une soupe partagée.

14h30 – Écoute et méditation: Adoration autour de la Parole de Dieu

16h – Adoration familiale: Temps de prière pour

les parents et grands-parents

18h – Clôture dans la joie: Messe de fin des « 24h pour le Seigneur »

Des informations complémentaires seront communiquées lors des annonces aux messes en mars et à travers un feuillet intitulé « 24h pour le Seigneur ». Pour toute question, contactez le secrétariat de la cure Sainte-Marie, Bienne, au 032 329 56 01

[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### PAROISSE RÉFORMÉE DIESE, LAMBOING, PRÊLES

#### Dimanche 30 mars

10h00, culte régional Lac-en-Ciel à Diesse, Thème: Qu'est-ce qui a besoin d'être réparé au fond de nous? Service voiture (voir ci-dessous).

#### Café Contact

Vendredi 4 avril, 13h30-16h00, Maison de paroisse, moment convivial de partage pour passer un bon après-midi. Un transport est organisé, merci de contacter Stéphane Rouèche au 079.429.02.80  
Rencontre suivante: Vendredi 2 mai.

#### Dimanche 6 avril

10h00, culte du souvenir à Diesse, une occasion de faire mémoire de celles et ceux qui nous ont quittés, Service voiture (voir ci-dessous).

#### Après-midi loto pour les aînés

Vendredi 11 avril, 14h00, Maison de paroisse, de jolis prix, des rires et une collation, participation: 10.-; pour le service de voiture: 079.429.02.80

#### Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

#### Contacts

Présidente: M<sup>me</sup> Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

### PAROISSE DE NODS

#### Dimanche 30 mars

10h, culte à Diesse.

#### Mardi 1<sup>er</sup> avril

9h à la cure à Nods, lecture biblique et prière.

#### Dimanche 6 avril

10h, culte à La Neuveville et à Diesse.

#### Mardi 8 avril

9h à la cure à Nods, lecture biblique et prière.

#### Dimanche 13 avril

10h, culte des Rameaux à Nods.

#### Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66  
marianne.chappuis@paref2520.ch

#### Catéchète professionnelle

M<sup>me</sup> Sarah Holzmann 079 654 63 58

#### Conseil de paroisse

M<sup>me</sup> Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58,  
079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

[www.parefnods.ch](http://www.parefnods.ch)

### EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

[www.labri.ch](http://www.labri.ch)

#### Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet  
(032/751 36 65) ou [pasteur@labri.ch](mailto:pasteur@labri.ch)

## Adresses utiles I 9

### SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville  
Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?  
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)  
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30  
Tél. 032 489 10 03

### HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96  
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05  
[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### SECRETARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.  
Tél. 032 751 10 35, Courriel: [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)  
[www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.  
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.  
[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

### SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.  
Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).  
Courriel: [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 751 49 49

## Agenda

### MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière jusqu'au 3 mai 2025.  
[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch)  
[musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles toute l'année sur réservation.  
Renseignements: Tél. 032 315 21 32  
[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON – MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. [www.fhvl.ch](http://www.fhvl.ch).

### CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Dimanche 06.04.2025 17h00	Cie Pataclown
Vendredi 11.04.2025 20h30	Thierry Romanens
Ve 25 - Sa 26.4.2025 20h30	En apARTÉ
Dimanche 27.04.2025 17h00	En apARTÉ
Dimanche 04.05.2025 17h00	Ensemble instrumental de La Neuveville

### PLATEAU VIVANT

#### RENCONTRES « Le temps de vivre »

Tous les jeudis après-midi des semaines impaires. A partir du 16 janvier de 14h30 à 17h.



«Nouthre invide ihrè dè fére ôtchiè dè diferin chu nouthron bin. Grâthe a nouthrè thè rodzo, no j'an ravuchè nouthron chondzo.»

Du charabia? Seulement lorsqu'on n'écoute pas vraiment. Nous nous engageons pour des montagnes bien vivantes.

[aidemontagne.ch](http://aidemontagne.ch)

